

Rapport
Lutte contre le saturnisme

Véronique Ponchet de Langlade

3 mai 2002

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
I - Historique	4
1) Mode d'accès au plomb	5
2) Populations concernées par l'accès au plomb et ses effets toxiques.....	5
3) Coût du dépistage :.....	6
II - Les réponses des associations	9
1) Les attentes.....	9
2) Associations rencontrées, engagées dans la lutte contre le plomb :.....	10
III – Les Propositions	21
IV - Conclusions.....	23

Introduction

En juin 2001, suite à la conférence de santé et des priorités de santé publique définies, Monsieur le Ministre délégué à la santé m'a demandé de recueillir le point de vue des associations oeuvrant dans le domaine du saturnisme et la lutte contre le plomb. Celles-ci m'ont accueillies très chaleureusement. Ces rencontres ont permis un échange très riche, un espoir de plus pour ces représentants des familles, d'être mieux entendus et soutenus : tous demandent plus d'informations, un dépistage systématique dans toutes les zones définies à risque, des actes concrets de lutte contre le saturnisme.

En France, le saturnisme, cette maladie connue de longue date, inscrite au début du XX^e siècle dans le premier tableau des maladies professionnelles. Mais elle nous semblait avoir disparu.

De nombreuses études signifient que la présence de plomb, dans les peintures de l'habitat, mais aussi dans l'eau et l'air (industriel) a des conséquences extrêmement néfaste sur la santé et la vie des enfants et pourtant subsiste toujours un doute parmi beaucoup.

Ce rapport s'intéressera plus particulièrement à la présence de plomb dans les peintures de lieux fréquentés par des enfants, des familles touchées par ce fléau, des associations engagées dans lutte contre le saturnisme oeuvrant auprès des populations fragiles, défavorisées.

I - Historique

1948

Nous le savons, la peinture au plomb fabriquée, jusqu'en 1948 avec de la céruse toxique, subsiste, en particulier, sous des couches de peintures plus récentes : cela concerne, pour exemple, 75% des murs parisiens. Les couches de plomb deviennent facilement accessibles, sous forme d'écailles ou de poussières, par manque d'entretien ou à cause de l'humidité, ou quand les peintures sont mises à nu lors de travaux ...et aux enfants de porter les objets ou les mains à la bouche et d'avaler du plomb.

1985

Nous le savons, depuis 1985, date à laquelle sont découverts à Paris plusieurs cas groupés d'enfants intoxiqués par le plomb, des associations, des médecins libéraux s'engagent dans la lutte contre le saturnisme. Aux Etats Unis, c'est en 1970 que l'intoxication par le plomb fut révélée ; en 1984 , l'Agency for Toxic Substances and Disease Registry, estimait que 1,7 millions des enfants américains (dont 8,9% des enfants de 1 à 5 ans) avaient une plombémie supérieure à 150µg/l.

En France, depuis **1993**, un plan national d'actions et de recommandations, puis un texte de loi publié en **1998** relative à la lutte contre les exclusions, ont permis de rendre obligatoire la déclaration de tout cas de saturnisme, et d'instituer la mise en place de zones à risque.

Plan national d'action Conférence régionale de l'Île de France – janvier 2001

1993

Le ministre de la santé encourage financièrement les départements à s'engager dans une démarche contre l'intoxication par le plomb. La mise sur le marché des peintures à base de plomb est interdite.

1993-1995

Recommandations du ministère de la santé en matière de stratégies de dépistage et de suivi des enfants intoxiqués, d'informations à délivrer aux médecins, d'enquête environnementale et de travaux d'urgence sur le logement . Le ministère du logement met en place des aides pour les travaux visant à éliminer le plomb dans les logements.

1995

Le système de surveillance francilien est généralisé à tout le territoire français.

1996

La lutte contre le plomb figure parmi les cinq priorités d'actions des services Santé Environnement des DDASS.

1997

Le ministère de la santé commande une enquête nationale de prévalence au Réseau National de Santé publique.

1998

Parution de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions : l'article 123 crée un chapitre " Mesures d'urgence contre le saturnisme infantile dans le code de la Santé publique ".

2000

Le plomb, priorité d'action pour les médecins et inspecteurs du travail (DDTEFP et DRTEFP).

1) Mode d'accès au plomb

Nous avons *tous* mangé du plomb, soit

- du plomb industriel,
- du plomb par les tuyauteries d'arrivée d'eau que nous buvons,
- du plomb propagé par les chasseurs (gibiers, sols, produits maraîchers)
- du plomb dans les écailles et poussières de peinture dans tous les lieux vétustes fréquentés par les enfants (logements, écoles, crèches etc).

2) Populations concernées par l'accès au plomb et ses effets toxiques.

Les actions de prévention font émerger un nombre très important de jeunes enfants atteints de saturnisme dans des secteurs identifiés : logements, écoles, et peintures au plomb.

Nous savons qu'en **1999**, l'enquête de l'INSERM, effectuée dans la population générale en France, estimait :

Rapport INSERM 1999 - *Plomb dans l'environnement : quel risque pour la santé ?*

*" Dans un environnement urbain, avec un habitat ancien dégradé (peinture au plomb dans les bâtiments construits avant 1948) , **les poussières représentent la voie d'exposition principale**. Ces poussières de maison peuvent être chargées de 5000 à 10 000µg de plomb par gramme. Un enfant peut ingérer 125 à 250 µg de plomb par jour, et beaucoup plus s'il mange des écailles de peinture qui contiennent plusieurs centaines de milligrammes de plomb par gramme...La dose de plomb ingérée dans les poussières représente de 55 à 90% de la quantité totale de plomb absorbée. Chez le nourrisson et l'enfant, l'apport total devient très largement supérieure aux doses journalières tolérables. "*

nombre d'enfants	taux de plombémie
85 000 enfants, soit 1,94% (dont 5% dépistés)	< 100µg/l
8 500 à 11 600 enfants	< 250µg/l
nombre d'adultes	taux de plombémie
5% de la population adulte	< 100µg/l

Nous connaissons donc les conséquences d'inhalation (industrie) ou d'ingestion d'écaillés et de poussières de plomb qui sont aussi nombreuses qu'insidieuses.

Les effets touchent particulièrement les enfants pour des raisons physiologiques et comportementales, et les femmes enceintes ; l'intoxication a des répercussions définitives sur le développement psychomoteur avec diminution des fonctions cognitives, des troubles de la mémorisation et de l'apprentissage (cf. expertise collective INSERM 1999) et l'Unité Santé environnement de l'institut de veille sanitaire de rappeler les effets toxiques sur le système nerveux central :

- *intoxication importante* : encéphalite avec hypertension intracrânienne : taux de plombémie à 1000 µg/l chez l'enfant et 2000ug/l chez l'adulte ;
- *intoxication moins sévères* : irritabilité, trouble du sommeil, anxiété, perte de mémoire, confusion et fatigue taux de plombémie comprise entre 500 et 700 µg/l chez l'enfant ;
- *effets intracliniques* : retard léger du développement psychomoteur et diminution de l'acuité auditive : les effets neurotoxiques du plomb sont sans seuil. Les troubles mentaux organiques sont durables. "
- *effets rénaux* : Entre 400 et 700 µg/l (tubulopathie). Effets hématologiques (anémies).
- *effets sur les os* (bandes radio opaques denses).
- *effets sur la reproduction* (hypofertilité masculine, modification des taux de testotérone, LH, FSH et en cas d'exposition pendant la grossesse, diminution du développement staturo-pondéral et psychomoteur de l'enfant, prématurité, avortements spontanés etc....)

3) Coût du dépistage :

Pour mémoire, il est bon de rappeler quelques propositions :

- les experts de l'INSERM proposaient *en 1999 un dépistage systématique par plombémie, des 250 000 enfants vivant dans un environnement estimé à risque.*

Coût pour 250 000 enfants = € 3 à 4 millions/an (20 à 25 millions de francs par an)

- *et des femmes enceintes vivant dans un environnement exposé :*

Coût : € 23 à 46 millions (150 à 300 millions de francs)

Autres stratégies :

- les experts de l'INSERM suggéraient *une enquête environnementale dans l'ensemble des logements locatifs privés antérieurs à 1948, soit 1,7 millions d'habitations (environ).*

Coût : € 6 millions (40 millions de francs)

- ils estiment à *150 000 le nombre de logements dégradés où vivent des enfants en bas âge.*

Coût (réhabilitation partielle ou totale) : € 11,5 à 23 millions (75 à 150 millions de francs)

2001

Dans la revue **Univers nature** de mai 2001, des scientifiques alertaient sur le fait que des problèmes de santé liés au plomb peuvent apparaître à des niveaux beaucoup plus bas que ce que l'on pensait précédemment. Bruce Lanphear, Directeur du Children's Environmental Health Center rappelle qu'aux Etats unis, " *en dépit de leur réduction récentes chez les enfants, les niveaux de plombémies trouvées étaient encore 10 à 100 fois plus élevés que chez les humains des périodes pré-industrielles . Avant son travail, des plombémies à 100 µg/l étaient considérés comme sûrs (seuil de danger reconnu aujourd'hui par le ministère de la santé, en France). **L'étude prouve que les niveaux inférieurs à 5 µg/l peuvent avoir des effets nuisibles sur l'aptitude à la lecture et aux maths. "***

Le " **Haut comité pour le logement des personnes défavorisées** " signale " *que dans la lutte contre le saturnisme, la montée en charge des difficultés retardent le développement d'une véritable prévention :*

- *La phase de démarrage est complexe car elle lie des problèmes de formation des professionnels du bâtiment, d'information des familles et de sensibilisation des médecins de ville*
- *Les règles de marché public pour les travaux après consultation des entreprises, et l'agrément des opérateurs diffèrent la véritable application des mesures*
- *Les retards liés par exemple à l'absence (dans certains départements) de dotation d'appareil de dépistage du plomb dans les bâtiments sont intolérables, les autres motifs évoqués et réels semblent néanmoins dérisoires aux yeux du Haut Comité face à l'enjeu de la santé des enfants dans une affection dont on sait les effets irréversibles. "*

Nous le savons, en octobre 2001, **Madame MESSONNIER** évoque dans son **rapport** remis au Ministre délégué à la Santé que :

" la lutte contre le saturnisme lié au logement est une action où doivent impérativement coopérer des professionnels de cultures souvent très différentes, sinon divergentes... et que des directeurs de

services déconcentrés considèrent que le saturnisme n'existe pas ...même après quelques essais de dépistages positifs ".

et de conclure :

" les articles L 1334.1 à 1334.6 du Code de la santé publique qui visent la lutte contre le saturnisme, ces six articles responsabilisent totalement les services déconcentrés de l'Etat à l'échelon des départements sur un parc de " 8 millions de logements " "

Nous savons aussi qu'en novembre 2001, **l'Unité Santé Environnement de l'Institut de veille sanitaire** signalait dans son rapport sur le " dépistage du saturnisme infantile ",

" le plomb sanguin ne représente que 1 à 2% de la quantité présente dans l'organisme...Plus de 90% du pool de plomb chez l'adulte (et plus de 75% chez l'enfant) sont osseux...Le pool de plomb biologiquement actif augmente pendant la grossesse et l'allaitement. Le plomb franchit facilement la barrière placentaire et à la naissance, les plombémies de la mère et de l'enfant sont peu différentes... "

Le ministère la Santé a donc décidé:

- **le classement du saturnisme comme Affection Longue Durée (ALD), donc une prise en charge à 100% de la maladie. (décret de mai 1999) ;**
- **la gratuité du dépistage par la réalisation d'une plombémie, indiquant ou non une intoxication par le plomb, (octobre 2001) ;**
- **la déclaration obligatoire de tout cas de plombémie supérieure ou égale à 100 µg/l, (octobre 2001) ;**
- **l'inscription du saturnisme dans le carnet de santé des enfants (novembre 2001).**

II - Les réponses des associations

1) Les attentes

J'ai rencontré sur le terrain, des militants associatifs engagés dans la lutte contre le saturnisme dans sept départements français, souvent déçus par le peu d'implication des instances locales. Le doute sur la gravité sanitaire et sociale du saturnisme subsiste parfois de la part des services déconcentrés :

- peu d'impact de leurs actions dans la plupart des départements,
- peu de soutien des médecins
- peu de demandes des familles concernées.

La lenteur ou l'absence de réponse aux besoins de relogement en décourage plus d'une (cf. Bobigny).

Le lien entre insalubrité (services communaux d'hygiène) et saturnisme (les DDASS – Santé publique) rend aussi difficile les traitements des dossiers.

Voici ce que j'ai retenu des inquiétudes et des réponses qu'attendent les associations qui luttent contre le plomb :

- Existe-t-il aujourd'hui encore un lieu de recherche orientée sur les conséquences du plomb et la santé publique, et affinent les décisions à prendre suite au rapport de l'INSERM de 1999.
- Existe-t-il une cartographie départementale des zones à risque ;
- Existe-t-il des statistiques annuelles :
 - du nombre de communes à risque,
 - nombre de logements et autres bâtiments dépistés (peinture, eau) dont les taux de plomb mettent en danger la santé des populations .

- Existe-t-il des statistiques annuelles sur le nombre de personnes à dépister ou dépistées vivant dans ces zones à risque (Cartographie départementale des zones à risque), particulièrement des enfants et des femmes enceintes.
 - intoxiquées et non protégées,
 - dépistées et protégées si risque d'intoxication,

- Quel protocole de suivi exiger pour les enfants et femmes enceintes intoxiqués ?
- Existe-t-il un plan d'information et de conseils d'hygiène pour l'ensemble de la population, particulièrement vivant dans les zones à risque ?
- Logements insalubres : l'Etat doit être immédiatement impliqué si risque d'intoxication :
 - organiser la chasse contre les " marchands de sommeil "
 - et aux hôtels insalubres.
 - reloger les familles dans les 1 à 6 mois qui suivent le dépistage,
 - faire un contrôle des travaux à réaliser s'il existe un risque d'intoxication par le plomb,
 - faire un contrôle des travaux réalisés.

Certaines associations souhaitent intégrer le saturnisme à la lutte contre les logements insalubres, d'autres à la politique de la ville et à ses projets de santé publique.

- L'insalubrité et en particulier l'humidité mettent en péril la durabilité des travaux palliatifs prévus par la loi. Les associations sont dans leur ensemble opposées aux travaux palliatifs tout en sachant que la montée en charge prévisible des travaux définitifs inquiète les responsables sur la possibilité de progression des crédits affectés aux besoins.
- Une association assurant une permanence au sein de la PMI du département Seine Saint Denis m'a interrogée sur la manière de répondre aux besoins de logement :

" Pourquoi l'Etat débourse-t-il 14 000frs par mois pour payer une chambre d'hôtel à une famille au lieu de l'aider à payer un logement beaucoup moins cher en Seine Saint Denis ? "

- Quelles sont les actions départementales engagées ?
- N'est-ce pas aux PRAPS d'orienter, inciter et coordonner les actions de lutte contre le plomb, dangereux pour la santé ?

2) Associations rencontrées, engagées dans la lutte contre le plomb :

A Paris : Le plomb dans l'habitat en Ile de France 2001 :

" Pratiquement tous les bâtiments de cette époque (avant 1948) présentent des peintures au plomb, même lorsque les propriétaires ont refait l'ensemble des peintures. Le risque concerne les enfants en bas âge et les ouvriers du bâtiment. " (Rapport de l'INSERM).

Un rappel du code de la santé publique (partie législative)
Salubrité des immeubles - Section 1 : Dispositions générales.

Article L26

Loi n°57-248 du 28 février 1957 art. 1 journal Officiel du 1° mars 1957

Décret n°70-415 du 8 mai 1970 art.7 date d'entrée en vigueur 1° juillet journal Officiel du 17 mai 1970

Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 art. 123 1° journal Officiel du 31 juillet 1998

*" Lorsqu'un immeuble, bâti ou non, attenant ou non à la voie publique, **constitue** soit par lui-même, soit par les conditions dans lesquelles il est occupé, **un danger pour la santé des occupants ou des voisins**, le préfet, saisi par un rapport motivé du directeur départemental de la santé ou de son représentant, le directeur du service municipal chargé de l'hygiène de l'habitation concluant à l'insalubrité de tout ou partie de l'habitation, est tenu dans le mois d'inviter le conseil départemental d'hygiène ou la commission des logements insalubres à Paris, dans la Seine, à donner son avis dans le délai de deux mois :*

1. sur la réalité et les causes et l'insalubrité
2. sur les mesures propres à y remédier. "

A Paris, les associations sont bien connues par les services déconcentrés et sont impliquées de longue date dans la lutte contre le saturnisme .

a) Paris (Ile de France) : L'A.F.V.S (Association française des victimes du saturnisme) a été créée en 1998 par quelques familles mal logées dont les enfants intoxiqués, médecins, militants associatifs portent aujourd'hui systématiquement en justice tout cas de saturnisme qui lui est signalé. Elle fait connaître ses revendications et interroge les pouvoirs publics (cf annexes) :

- Combien d'immeubles sont-ils dangereux encore pour leurs habitants à Paris ?
- Combien d'enfants sont-ils en danger et dépistés ?
- Combien sont-ils dépistés, intoxiqués et non protégés ?
- Combien d'enfants sont-ils dépistés et protégés ?
- A quand un protocole de travaux très strict assurant la protection des travailleurs, des habitants et de l'environnement
- A quand l'interdiction de louer des logements pleins de plomb ? (NB Tout contrat devrait être accompagné d'un certificat attestant l'absence de plomb
- A quand des PMI convenablement équipées par les DASS avec des moyens efficaces de prise en charge des enfants en danger, surtout dans les quartiers où les logements insalubres sont encore trop nombreux
- A quand des recherches sérieuses pour valider d'autres moyens de dépistage : dosage du plomb dans les dents, les cheveux et les os ? (techniques non invasives de dépistage par fluorescent X au niveau du tibia).
- Quel suivi exigé pour les enfants intoxiqués ?

Ce sont les plaintes qui font bouger Paris : méthode systématique de l'AFVS (Association des Familles Victimes du saturnisme) lorsqu'un cas de saturnisme est découvert et suppose un relogement.

b) Paris (Ile de France) : Associations Médecins du Monde Paris et la Bellevilleuse (cf annexes)

Mais les associations Médecins du Monde et la Bellevineuse ne sont pas convaincues par le *systématisme* de cette méthode en justice et pensent que " *la DASS de Paris est riche de moyens pour lutter contre le saturnisme* ".

Propositions :

- Il faut commencer à traiter les cas les plus sévères, les enfants déjà intoxiqués.
- Puis agir pour les enfants en cours d'intoxication, ceux qui risquent d'être intoxiqués par la mise en place d'un dépistage ciblé systématique .
- Conditions de logement : Où habitez-vous aujourd'hui ? Où habitiez-vous quand vous étiez enfant ?

Etablir une cartographie des zones à risque :

- Combien d'interviews ont-elles été réalisées ?
Combien existe-t-il d'immeubles insalubres ?
Combien de plombémies ont été réalisées ?
- Combien d'enfants ou de femmes enceintes ont-ils repérés ? => quelles sont les mesures prises ?
- Combien d'enfants ou de femmes enceintes sont-ils dépistés ? => quelles sont les mesures prises ?
- Quel métier exercent les parents des enfants: Ferrailleur ? manipulation et stockage de batteries (gitans) etc ?
- Combien d'enfants ou de femmes enceintes sont-ils intoxiqués ?=>Combien de familles ont été relogées ?
- Combien d'enfants ou de femmes enceintes sont-ils en cours d'intoxication ? => Les personnes sont – elles alors protégées ?
- Logement : Combien de familles, de personnes sont à reloger ? Coût des travaux à réaliser ? Coût des relogements immédiats ? Coût des constructions à entreprendre ? Coût des relogements à long terme ?
- Faire des recherches : travailler sur les modalités de dépistage : la plombémie ne suffit pas : elle ne dit pas le plomb qui est stocké dans les os.
- Etablir une cohérence des résultats de plombémie qui diffèrent d'un laboratoire à l'autre.
- Les PRAPS ont - ils véritablement mis en place une politique de lutte contre le saturnisme ?
- Seul un petit nombre de personnes sont impliqués en France dans cette lutte.
- Plus de nouvelle du comité de pilotage de lutte contre le plomb Paris depuis plus d'un an.
- Fixer de nouveaux cadres indiquant les impératifs de la lutte contre le saturnisme . Exemple : L'Etat intervient au plus vite :

- s'il y a intoxication ou risque d'intoxication (logement insalubre),
- si il y a sur-occupation des lieux,
- pour un relogement immédiat, s'il y a une femme enceinte ou/et des enfants en bas âge.
- pour un relogement dans l'année si l'enfant est en cours de réactivation rapide (entre 60 µg/l et 100 µg/l) : relogement => travaux effectués dans les 6 mois qui suivent les résultats de plombémie et relogement dans l'année en cours.
- faire contrôler quels travaux à réaliser.
- faire contrôler les travaux réalisés.

- Et d'ajouter : il existe des petits bâtons testeurs de plomb dans la peinture, les " Lead test kit " ou " lead check" (test américain : 8 fr/pièce) faciles à manier et qui pourraient servir aux services sanitaires et sociaux pour une première approche au domicile des familles et les inciter à un dépistage.
- Pas d'intervention s'il n'y a ni sur-occupation (car surpeuplement = dégradation) ni enfants en bas âge, ou femme enceinte.
- Qui doit financer et suivre les travaux des parties communes dégradées des immeubles ?
- Les écoles à Paris et le saturnisme : Cette question a été abordée avec beaucoup d'inquiétude malgré les efforts de la Mairie de Paris et les travaux effectués dans les écoles situées au nord-est de Paris . (cf annexes).

Si ces questions restent sans réponses, quel sera le coût médical et social futur (prise en charge médicale, prise en charge des troubles psychiatriques ou psychologiques, mais aussi prise en charge de la délinquance : institutions spécialisées, juges des enfants, éducateurs spécialisés etc ...), conséquences du saturnisme ?

c) CRETEIL (Val de Marne) : Association Créteil Solidarité

1° *étape* : A la demande de la DDASS du Val de Marne, ils ont engagé des actions contre le saturnisme :

Budget : 200 000frs x 2 sur 2 ans = 800 kf (@ € 120 000)

Dans le cadre de l'action " santé communautaire de terrain ", deux enquêtrices ont parcouru les quartiers ciblés, à la rencontre des familles, en collaboration avec les PMI, centres de santé, dispensaires, CMDO (diagnostic orientation).

Un comité de pilotage DDASS a été créé auquel participe le Dr Elghozi, 60 enfants ont été repérés. Il a été demandé aux familles de voir leur médecins traitants ou PMI en vue d'un bilan plombémie.

En septembre 2001, *seulement 5 réponses de laboratoires (locaux)* sont parvenus. A ce jour, pas de cas de saturnisme signalé.

Questions :

- Où est le blocage ?
- Pourquoi ?
- Faut-il relancer les familles ?

2° *étape* : Il s'agit de la question du relogement.

Cela ne concerne pas l'association Créteil Solidarité qui ne veut pas rentrer en conflit sur ce sujet avec le Préfet du Val de Marne car ils travaillent par ailleurs avec lui...mais il signale de grandes difficultés de relogement comme à Paris.

Pour Créteil Solidarité, c'est un problème de santé publique de population migrante, à 80% de familles africaines. Il souhaite la formation et d'implications des médiateurs de santé.

Cependant, le Dr Elgozi désirent plutôt mettre en place une politique de santé plus globale de l'enfant comprenant les problèmes suivants :

- anémie
- malnutrition
- surdité
- soins dentaires
- absentéisme scolaire etc....

... et ne pas isoler le saturnisme des autres préoccupations.

Dans le département du Val de Marne, 30% des immeubles ont été construits avant 1948, et 80% de ces immeubles comportent des revêtements contenant du plomb.

d) BOBIGNY (Seine Saint Denis) : Association de femmes relais

Lieu de permanence : une PMI

Seulement 2 familles dont les enfants étaient intoxiqués, ont été relogées.

Première question évoquée : le relogement. Au dire de la Présidente de l'association, tous les logements HLM qui entourent la PMI sont pleins de plomb et rien n'est fait depuis des années.

Prévention : L'association des femmes relais ne parle plus aux familles du plomb et du saturnisme car la question du relogement n'est pas résolue : " cela ne sert à rien si les familles ne sont pas relogées ".

" Dans mon pays en Afrique, poursuit la Présidente, c'est pareil pour le SIDA : il n'y a plus de sensibilisation et les hommes ne mettent plus de préservatif car il n'y a pas de traitement. De plus, si leur communauté découvrait qu'ils sont séro-positifs, ils seraient exclus de cette communauté : c'est pourquoi, les hommes et les femmes ne se font plus dépister ...

" Si l'on nous promet de faciliter l'accès à un nouveau logement pour les familles vivant dans des logements insalubres, alors nous reprendrons la sensibilisation : sinon, on ne bougera pas ! A quoi ça sert ? ...

" La DASS paie parfois une chambre d'hôtel pour une personne ou une famille et qui coûte 14 000frs par mois/chambre. C'est absurde ! Pourquoi ne les aide-t-on pas à payer leur logement ? "

e) MONTREUIL (Saine Saint Denis) : Association des familles maliennes.

Le quartier le plus touché est " le bas Montreuil " : Une pièce insalubre est louée 4000 F/€600 par mois . Familles exploitées par les propriétaires (" marchand de sommeil ").

L'Association des femmes maliennes travaille avec la Mairie de Montreuil (service hygiène et santé), la DASS et la PMI sur le problème du saturnisme .

Les femmes maliennes participent à la sensibilisation :

- Elles participent au recensement en aidant et signalant au service d'hygiène de la ville, toutes suspicions de plomb dans les logements qu'elles ont repérées. Elles font le point (recoupement des signalements) avec le chargé de la mission saturnisme de la ville (mission créée en avril 1999).
- Le service d'hygiène se déplace à l'adresse donnée pour constater les faits.
- Puis les mères sont encouragées à faire une plombémie à leurs enfants à la PMI.
- Elles aident ensuite les familles à constituer un dossier de demande de relogement ; entre 1999 et 2000, 6 familles dont les enfants avaient un taux élevé de plomb, ont été relogées.

Remarques :

- "Il n'y a plus de réunion avec la DDASS depuis un an ; jusqu'en 1999, une réunion avait lieu tous les 3 mois : ce n'est plus le cas aujourd'hui "
- " Nous travaillons aujourd'hui de manière très artisanale "
- " Il existe aujourd'hui un manque très important de sensibilisation et de communication envers les élus, les médecins et les familles " .

- 4000 demandes de logement sont en attente sur Montreuil .

f) LYON (Rhône)- ALPIL (Action lyonnaise pour l'insertion par le logement) (cf annexes)

Cette association, créée en 1979, travaille avec les personnes en demande de logement et permet l'accès par les circuits " normaux " au logement.

- Elle emploie 15 salariés.
- L'association travaille avec environ un tiers du fichier prioritaire préfectoral (2000 ménages par an sur Lyon).
- Dans le Rhône, les premiers cas de saturnisme ont été découverts en 1992.
- Cette association très engagée dans la lutte contre le saturnisme contribue fortement à la réflexion en cours avec les institutions concernées par l'élargissement du plan de lutte contre le saturnisme et s'oriente vers une mission plus globale de lutte contre l'insalubrité et l'amélioration de la qualité de l'habitat

La DDASS, le département de la ville de Lyon, le service de l'équipement, les médecins PMI de secteur et l'ALPIL sont très impliqués dans la lutte contre le saturnisme.

Procédure de l'ALPIL :

- 1) Travail de repérage par une assistante sociale ou une puéricultrice. (Repérer le plomb chez les enfants de moins de 6 ans).
- 2) Celles-ci proposent une plombémie.
- 3) Si le résultat en plomb est supérieur à 100 µg/L un signalement est fait au centre anti-poison. Les résultats sont adressés au service communal ou d'hygiène de la DDASS.
- 4) Le logement est visité (avec l'accord de la famille) par une assistante sociale, l'ALPIL , et la DDASS.
- 5) Les risques de saturnisme sont évalués dans le logement et une enquête est faite auprès du propriétaire : une mise en demeure est alors effectué et des solutions d' aides financières (subventions) pour travaux sont proposées.
- 6) Si le propriétaire refuse de faire les travaux, les travaux seront fait d'office. (Pas de travaux palliatifs mais des travaux à long terme.)

L'ALPIL essaie de travailler en amont de la procédure. Elle recherche toujours un logement définitif. *Dans l'attente, les familles sont cependant mise à l'écart du danger .*

A Lyon, tout le corps médical, y compris ceux de la médecine scolaire, ont reçu une information l'intoxication par le plomb dans la peinture et l'eau, et de toutes les actions menées dans le département du Rhône.

➔ Outil de communication : un *guide de prise en charge médicale* (avec mise à jour) leur a été adressé.

Le Comité Technique Plomb du Rhône a édité en 1998 avec mise à jour en 2001, un document de dix fiches pratiques à l'attention des propriétaires de logement, des professionnels et des responsables du bâtiment et du logements, "*le plomb dans l'habitat ancien*":

- Le plomb est-il réellement dangereux pour la santé ?
- La réglementation sur l'emploi des peintures contenant du plomb (céruse) a-t-elle permis de supprimer tout danger d'intoxication dans l'habitat ?
- La responsabilité du bailleur ou de son mandataire est-elle engagée en cas d'intoxication au plomb ou lorsque la présence de plomb accessible est constatée ?
- Existe-t-il des subventions d'amélioration de l'habitat afin d'éliminer le risque plomb ?
- Travaux définitifs : Comment et avec quelles précautions se débarrasser des peintures au plomb ?
- Travaux palliatifs : Comment limiter l'accessibilité au plomb des peintures abîmées ?
- Quelle est la réglementation du travail en cas d'exposition au plomb ?
- Stockage du plomb :

* Que faire des déchets (peintures...) contaminés par le plomb ?

* Que faire en présence de conduite d'eau en plomb ?

" L'entrée Santé , c'est bien, mais l'objectif est bien la prévention de la salubrité et de la population concernée. "

Reste à faire :

- Améliorer les relations entre les services de l'équipement et ceux de la santé.
- Faire exécuter des travaux de longue durée et non des travaux palliatifs faits dans l'urgence et qui risquent d'aggraver les problèmes de santé. Dans ce cadre-là, la procédure actuelle est inapplicable car les délais de demandes de devis, d'exécution des travaux et de relogements à long terme sont trop courts.
- Définir les seuils de mesures d'urgence.

L'idéal proposé serait :

- Reloger les familles durablement en moins de trois mois.
- Faire des travaux dans le logement insalubre, à la charge du propriétaire. Si le propriétaire ne peut financer des travaux définitifs, lui proposer le rachat de son logement et faire le nécessaire pour garder ce logement dans le parc des " logements sociaux ".
- Ou, proposer une aide au financement des travaux avec une convention d'engagement de 9 ans de location.
- Faciliter les relations avec l'ANAH et les propriétaires, avec un seul interlocuteur (et un seul guichet) par dossier qui soit aussi promoteur de propositions et d'actions dans le cadre prioritaire de santé publique.

Mais aujourd'hui, il existe une pénurie de logement : (1) production et accès bloqués, (2) difficultés de trouver de grands logements pour les familles nombreuses.

" Les associations se demandent parfois si la loi contre le saturnisme a été mal faite puisqu'elle échoue ! et les DDASS s'engouffrant : la loi est mal faite ... Existe-il une volonté politique de lutte contre le saturnisme ? Au jour d'aujourd'hui, la question reste ouverte, du moins sur le terrain . "

g) MARSEILLE (Bouches du Rhône) : Association AVEROES (cf. annexes)

En 1999, a été créé le réseau " *Saturne sud* ", réseau de dépistage et de prévention du saturnisme chronique de l'enfant, ayant pour mission *d'aider les professionnels de santé à repérer, diagnostiquer et prendre en charge les enfants atteints de saturnisme infantile.*

1° phase : informations des professionnels

a) Les professionnels de santé

Saturne sud a organisé une campagne d'informations très onéreuse contre le saturnisme, en créant en novembre 1999, un site internet et en lançant avec la DDASS du département des Bouches du Rhône et quelques médecins, une campagne d'informations contre le saturnisme par l'envoi de " cartes postales " - relais outils information - adressées à tous les médecins du département , l'idée étant de l'insérer dans le carnet de santé de l'enfant.

Cette campagne s'est traduite en fait par un échec, sans véritable implication et soutien des professionnels de santé

b) Les travailleurs sociaux

L'AVEROES, association de Santé publique subventionnée par la DDASS des Bouches du Rhône, a proposé d'engager sa lutte contre le saturnisme - intoxication par la peinture et l'eau - en réalisant une campagne médiatisée d'informations des travailleurs sociaux puis/ et des familles(1), d'aborder la question du logement (travaux et/ou relogement)(2), enfin faire pression auprès des personnes ou institutions concernées et porter plainte en justice(3), si besoin est.

1° étape (en cours)

Deux panneaux d'affiches de 2 mètres, appelés " stands ", ont été dessinées (dessins + bulles), proposant les conseils d'hygiène suivants :

- **Prévention du saturnisme infantile** Ces deux panneaux (ou stands) sont accompagnées de " *fiches guide* " pour chacun des panneaux

1° stand : Repérer les risques : *La principale source de plomb est la peinture ancienne ; elle est dangereuse lorsqu'elle devient accessible à l'enfant.*

Il est dangereux de :

- Faire tomber des écailles et la poussière de peinture en faisant des travaux,
- Soulever la poussière avec un balai,
- Lécher les rebords des fenêtres
- Porter à la bouche des écailles qui tombent des murs
- Gratter la vieille peinture dans la cage d'escalier
- Boire de l'eau lorsque les canalisations sont en plomb

2° stand : Prévenir les risques : *La principale source de plomb est la peinture ancienne ; elle est dangereuse lorsqu'elle devient accessible à l'enfant.*

Pour ne pas s'intoxiquer, il faut :

- Consultez votre médecin
- Sortez le plus souvent possible vos enfants,
- Nettoyez avec une serpillière mouillée,
- Lavez souvent les mains des enfants ; coupez et brossez les ongles,
- Laissez couler l'eau du robinet avant de l'utiliser,
- Parlez-en avec les acteurs sociaux de votre quartier

2° étape : Sensibiliser sa famille, son voisin, sa communauté.

Agir avec les travailleurs sociaux sur les quartiers en distribuant ces " stands " sous forme d'affiches (21x27) sur lesquelles figurera le numéro d'appel mis à la disposition du public pour répondre aux questions des familles, les informer sur l'intoxication au plomb, et les accueillir si besoin est. Le Professeur Jean Louis BERNARD (unité de santé publique du CHRU de la Timone à Marseille) est à l'origine de cette initiative : une infirmière de son service, est déjà en poste pour assurer cette permanence et cet accueil. Le Pr Bernard suit les enfants intoxiqués ayant une plombémie supérieure à 50µg/L.

L'infirmière du service du Pr Bernard a été confirmée la baisse du taux de plombémie chez les enfants intoxiqués et suivis dans ce service, grâce aux conseils d'hygiène donnés aux familles de ces enfants.

La 3° étape de l'AVEROES sera une campagne plus incitative :

" Madame, Monsieur, vous habitez dans un immeuble insalubre : écrivez-nous ".

L'AVEROES demande à ce que la lutte contre le saturnisme soit intégrée aux programmes de santé, dans la politique de la ville. Il est important que la ville s'engage. (cf annexe circulaire " santé/ville). Elle conseille de ne pas opposer les institutions et associations.

Elle connaît et utilise les " lead check " - bâtons testeur de plomb américains – mais les démarches de lutte contre le plomb des Etats Unis ou du Canada font peur à nos institutions. Le " groupe saturnisme " a refusé la propagation des tests, interdits en France (?).

h) Marseille : Association Amis de l'Océan Indien (AOI)

Association très dynamique, elle intervient surtout dans le " quartier du panier " (1° et 2° arrondissement) et les quartiers nord de Marseille, touchant surtout la communauté originaire de l'archipel des Comores (environ 50 000 personnes) très bien intégrée dans la ville.

16 000 cartes d'informations sur le saturnisme ont été distribuées par l'association dans les boîtes aux lettres de ces quartiers.

Le Président de l'association envoie un courrier aux services concernés, avec une demande relogement, dès qu'un cas de saturnisme lui est signalé.

Trois familles dont les enfants étaient intoxiqués , ont été relogées.

i) BORDEAUX (Gironde) : Association Médecins du Monde. (cf annexe)

La mission de lutte contre le saturnisme a été créée en l'an 2000 par MDM Bordeaux.

- L'objectif était de démontrer qu'en Aquitaine, il était important que soit mis en place au plus vite un comité de pilotage saturnisme regroupant les acteurs institutionnels (Conseil général, DDASS, PMI etc...) afin d'organiser le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués par le plomb.

En juin 2000, deux projets de dépistage du saturnisme et de relogement avaient été exposés à la DDASS Aquitaine en juin 2000 :

- l'un auprès de la population andalouse vivant dans le pays Andalou,
- l'autre, auprès des enfants vivant dans des logements situés au centre de Bordeaux.

Ces deux projets n'avaient obtenu aucun soutien de la DDASS.

Mais Médecins du Monde a tout de même réalisé sa mission dans le pays andalou .
Résultats :

- 61 enfants ont été déclarés intoxiqués : le taux de plombémie moyen de ce groupe était de 74µg/l (moyenne nationale : 36µg/l).
- 11 enfants ont été déclarés intoxiqués à un taux de plombémie comprise entre 101 et 140 µg/l.

...Et **en octobre 2001**, la DRASS a donné à MDM son accord pour financer la mission de 100 dépistages d'enfants vivant dans des logements situés dans le centre de Bordeaux.

Dans la ville de Bordeaux, des médecins généralistes, des pédiatres, des associations impliquées dans la lutte contre la précarité ont été mobilisés par MDM afin de repérer les familles vivant dans des logements à risque. La DRASS, la PMI, la médecine scolaire et l'ensemble des partenaires institutionnels ont été mobilisés.

En arrivant à Bordeaux, j'ai été accueillie par 3 familles vivant dans un immeuble insalubre, plein de plomb, en centre ville.

La presse m'attendait : "*Deux enfants en grand danger*". (cf annexe).

L'équipe de MDM a rencontré 24 familles, obtenu 19 prélèvements sur 6 lieux différents :

7 enfants étaient intoxiqués (3 lieux) La plombémie moyenne des 19 enfants était de 110µg/l, une à 380µg /l.

Médecins du Monde demande :

- que le parc de logements sociaux (HML) soit accessible aux familles vivant des minima sociaux ;
- que le comité de pilotage saturnisme soit effectivement mis en place en Aquitaine

- que toute signature d'un contrat de location d'un appartement datant d'avant 1948, soit accompagné d'un certificat d'accessibilité au plomb ; et
- que soit engagée une véritable réflexion sur la prise en compte de la demande de logement des familles s'adressant à un service médico-social.

En novembre 2001, Médecins du Monde a dénoncé le fait que son action soit considérée par une institution locale comme une intervention réduite à une simple commande par les services de l'Etat et a restitué les subventions PASS et PRAPS, vu la situation au " point mort " concernant la création d'un comité de pilotage saturnisme infantile en Gironde.

j) SEDAN (Ardennes) : Association CAL PACT

Le projet de lutte contre le saturnisme de l'association CAL PACT vient d'être agréé mais celui-ci *restait bloqué fin 2001 car la subvention de la DDASS lui permettant d'acquérir l'appareil à fluorescence pour le dépistage du plomb dans les bâtiments n'avait toujours pas été versée....*

k) CAUMONT SUR DURANCE (Vaucluses)

L'association " **Habitat et développement du Vaucluse** " venait tout juste d'être agréée fin novembre 2001.

III – Les Propositions

De nombreux blocages existent.

La responsabilité de l'Etat est en jeu.

Demandons aux représentants de l'Etat de créer un partenariat actif :

1) Créons un comité national de pilotage pluridisciplinaire (représentants des ministères concernés (Santé et Logement), des régions, des DDASS, des collectivités locales, des services d'hygiène (ingénieurs), des associations, des PACT, des médecins de ville, des médecins scolaires, des services sociaux, des chercheurs, de architectes etc) de lutte contre le saturnisme, qui suivrait les actions menées, région par région, et permettrait de mieux connaître les inquiétudes des familles par les associations, la progression des réponses apportées par les services de l'Etat et un échange d'informations entre régions.

2) Soulevons les blocages administratifs, techniques, financiers, entre particuliers, propriétaires publics et privés, Préfecture (à Paris : Préfecture de police - *pour les " marchands de sommeil " et certains hôtels meublés* -, Préfecture de Paris, DASS) et les DDASS, les collectivités locales, les DDE, les professionnels du bâtiment, de la santé et des services sociaux, et simplifions la coordination en nommant des chefs de projets régionaux de lutte contre le saturnisme.

3) Informons les populations des zones à risques, département par département, en préconisant des campagnes de prévention dans la vie quotidienne pour éviter, par des moyens simples, l'intoxication au plomb, en créant de comités départementaux de lutte contre le saturnisme et en développant la participation des associations actives dans le domaine du logement et de la santé.
Développons l' utilisation des " lead test kit ".

4) Incitons beaucoup plus les médecins scolaires à participer aux mesures de prévention sanitaire et de dépistage du saturnisme, à la formation du personnel scolaire, et à l'information des parents d'élèves.

5) Continuons à développer des recherches orientées sur les conséquences du plomb, les modes de dépistages (sur les os, les cheveux), les taux de diagnostics autorisés, par exemple, dans les poussières, et développons des études épidémiologiques.

6) Il serait redoutable qu'avec ce que **nous savons**, ne soit pas mis en place une sensibilisation beaucoup plus développée au niveau social, médical, éducatif et local des effets néfastes et à vie, du plomb, chez les enfants en bas âge, ne soit pas pris des mesures d'hygiène, organisé des dépistages par mesure de prévention pour 250 000 des enfants et des femmes enceintes vivant dans des logements insalubres.

7) Organisons un suivi des familles touchées par le saturnisme.

8) Lions la lutte contre le saturnisme avec les professionnels (enquêteurs, techniciens, architectes etc), " services, conseils ou commissions en logement insalubrité " : n'avoit qu'une seule instance pour acter les décisions et passer rapidement à l'application des mesures à prendre.

9) Réactivons le rôle des enquêteurs des Caisses d'allocations familiales (CAF) quand une demande d'APL est faite.

10) Concernant le relogement, la procédure actuelle est inapplicable car les délais techniques sont impossibles à respecter. Exemple : " *il ne faut pas 10 jours mais un à 6 mois au mieux pour traiter intelligemment le relogement* ".

11) Le lien entre insalubrité et saturnisme rend difficile le traitement des dossiers, l'insalubrité et en particulier l'humidité mettant en péril la durabilité des travaux palliatifs prévus par la loi : Demandons aux préfets d'envisager des procédures de relogement prioritaire pour ces familles vivant dans des logements reconnus insalubres de longues dates.

12) Dans le cadre de la prévention, nous pourrions aussi nous demander quel est le seuil du taux de plomb acceptable dans les poussières pour envisager des mesures d'urgence.

13) Relogement :

a) Reloger au plus vite les familles touchées par le saturnisme mais éviter le séjour à l'hôtel.

b) Faire exécuter des travaux de longue durée dans leur ancien logement.

c) Faire le nécessaire pour garder ce logement, en logement social. Engager des négociations sociales avec les propriétaires qui ne peuvent financièrement assurer des travaux dans les logements.

d) Reloger une autre famille dans ce logement, après travaux.

14) Renforçons les obligations des bailleurs de logements : Exiger un état des lieux avant toute location, rendant obligatoire seule la location de logements décents.

15) Trouvons une déduction fiscale, incitant les propriétaires de logements insalubres à réaliser des travaux de longue durée.

16) Faire faire des visites de contrôle des travaux réalisés contre le plomb.

17) Une réunion pluridisciplinaire et inter-ministérielle tous les 15 jours permettrait un suivi plus rigoureux des dossiers et une efficacité plus concrète des actions à mener en réponse aux besoins signalés.

18) Créons un site internet interactif de " lutte contre le saturnisme " ouvert à tous, permettant de recevoir et gérer toutes remarques, demandes d'informations, et propositions.

IV - Conclusions

Nous savons beaucoup sur le plomb et ses effets irréversibles.

Nous savons qui sont les représentants de l'Etat, responsable de la mise en place des procédures concernant la lutte contre le saturnisme.

Mesures *santé* :

- le corps médical,
- la DASS de Paris et les DDASS : le comité de pilotage de lutte contre le saturnisme, les inspecteurs médicaux par la déclaration obligatoire de toutes plombémies supérieures à 100µg/l, les services d'hygiène.

Mesures *logement* :

- Les préfets : demandes d'enquêtes environnementales après toutes déclarations de cas de saturnisme, détection de présence de plomb, et mise en place des procédures réglementaires concernant le relogement et les travaux.
- les collectivités locales : relogement et création de nouveaux logements.

Nous savons aussi ce qui a été fait :

Des constats entre 1980 et 1995 :

Grâce aux mesures de l'essence sans plomb en France et de l'obligation de la pose de pots catalytiques, une chute de 50% du niveau de la plombémie de la population adulte résidant au centre des agglomérations urbaines est observée entre 1980 et 1995.

Des constats en 1996 :

Trente départements ont participé au système national de surveillance du saturnisme infantile de 1992 à 1997. Parmi eux, **seulement 18 départements ont prélevé plus de 10 enfants**. Et en 1996, une baisse importante de l'activité de lutte contre le saturnisme est observée dans certaines régions : elle correspond à l'arrêt de certains programmes expérimentaux, faute de financement, ou parce qu'il n'a pas été jugé pertinent de continuer les activités de dépistage...

Des constats en 2001 :

Le ministre de la Santé prend plusieurs décisions importantes :

- Envoi d'une plaquette d'informations de lutte contre le saturnisme adressée aux médecins de l'Ile de France,
- Inscription du saturnisme dans le carnet de santé des enfants,
- Gratuité des examens de plombémie,
- Déclaration obligatoire de toute plombémie supérieure à 100µg/l.
- Classement du saturnisme en maladie de longue durée,

mais les associations que j'ai rencontrées, et donc les familles, ne sont pas informées de ces quelques mesures et de l'importance.

Des constats en 2002

- Le budget " Santé " de lutte contre le saturnisme s'élève cette année à 1, 5 millions d'euros.
- Concernant la question du logement, voici les commentaires du Sénat sur le projet de loi des finances pour 2002 adoptée par l'Assemblée nationale(Tome IX – Logement social) :

Evolution des financements liés à la loi contre les exclusions et la lutte contre le saturnisme, pour financer les diagnostics plomb, les travaux à envisager et les relogements :

1999 = 15 MF

2000 = 75 MF

Total = 90 MF, (13,72 millions d'euros)

*" Votre rapporteur (Sénat) prend acte du constat d'échec dressé par le rapporteur spécial de l'Assemblée nationale sur ce point : **les crédits de lutte contre le saturnisme sont très peu consommés** : les montants inscrits en loi de finances pour 2000 ont été abondés de € 4,40 millions par report de crédits de l'exercice 1999, et représentaient au total € 15,84 millions ... Le taux de consommation au 30 septembre s'élevait à 3,4% soit € 0,58 million d'euros disponible après annulation.*

" Sur les crédits disponibles en 2001, € soit 24,63 millions, l'arrêté du 21 mai 2001 a annulé € 7,62 millions. Le taux de consommation au 30 septembre s'élevait à 3,4% soit € 0,58 millions disponible après annulation ...

" A titre d'information, et compléter cette déplorable énumération, il faut mentionner le contenu de l'arrêté du 14 novembre dernier.... qui annule à nouveau au chapitre 37-40 " lutte contre le saturnisme " soit € 230 000 crédits de paiements ...

" Votre rapporteur considère pour sa part que les dispositifs d'une loi doivent être jugés à l'aune de leur effet utile. "

Et pourtant, j'entends aussi dire que la montée en charge prévisible inquiète les responsables sur les possibilités de progression des crédits affectés aux besoins...

Démobilisation des associations – Pourquoi ?

J'ai entendu dire : " Les associations se demandent parfois si la loi contre les exclusions a été mal faite puisqu'elle échoue ! et les DDASS s'engouffrant : la loi est mal faite ... Existe-il une volonté politique de lutte contre le saturnisme ? Au jour d'aujourd'hui, la question reste ouverte, du moins sur le terrain . "

Les associations rencontrées soulignent aussi dans certains départements, l'ignorance ou le désintéressement de leur entourage, sans doute parce qu'il s'agit, une fois de plus, en priorité, de populations variées précaires qui ne peuvent vivre que dans des logements insalubres, faute de trouver la confiance de tout autre propriétaire de logement (" marchand de sommeil ", hôtels meublés etc...).

La démobilisation des associations souvent très impliquées dans le tissu social et local, nous oblige à revoir nos modes de

communication et d'information sur le saturnisme, de la prévention par des conseils d'hygiène dans la vie quotidienne, les dépistages, et les soins, l'urgence restant le relogement de ces populations dont les conditions de vie sont connus de tous, tout comme les retombées dramatiques du saturnisme sur les enfants en bas âge, et les femmes enceintes.

Les associations soulignent qu'il vaut mieux reconnaître en amont les situations d'insalubrité pour éviter de les traiter la brutalité de l'urgence, ou se servir de cette qualification de procédure d'urgence, au nom de la santé, pour reloger dans l'urgence, des familles qui ont déjà déposées une demande de relogement depuis souvent plusieurs années.

Nous savons que cette maladie, le saturnisme, touche gravement et plus particulièrement les enfants vivant dans des logements insalubres ou côtoyant les lieux d'accueil d'enfants publics et privés, telles que les écoles et les crèches – et par conséquence, des générations et générations de nos concitoyens : j'ai lu avec stupeur le relevé de la Mairie de Paris concernant les conclusions sur la présence de plomb dans les écoles publics parisiennes, les quelques dépistages par plombémie pour quelques élèves et travaux de peintures effectués cette été 2001. Les parents des élèves sont-ils au courant de cette réalité ?

Il est troublant et déconcertant d'avoir connaissance d'autant de recherches avancées, d'écrits et de dits des nuisances du plomb sur la santé et le peu d'actions engagées dans le domaine de la prévention et du relogement des familles.

Nous en sommes aujourd'hui aux balbutiements de la mise en oeuvre concrète, sur le terrain, de la lutte contre le saturnisme.

Il faut aujourd'hui aux associations "un engagement politique fort ".

Il en va de la santé, par l'accès aux soins et aux logements, de milliers d'enfants vivant en France.